

Commune de BOISMORAND

Séance du 09 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 février 2023 à 20 h en session ordinaire.

Etaient Présents : MM. MMES TAGOT Philippe, PRIGNON Désiré, BATESTI Pascal, PINON Fabien, AMBROIS-STUDER Françoise, DOS SANTOS Joël, GIRARDIN Éliane ; GAY Delphine, GAY Gilles, CHAUVET Jean-Paul, BRUNET Claude

Absents excusés : Mme PERRON Véronique donne procuration à Mr TAGOT Philippe
Mr DAVID Patrick donne procuration à Mr DOS SANTOS Joël
M. BUSSIERE Xavier donne procuration à M. GAY Gilles
Mme DEVERT Sophie donne procuration à Mme GIRARDIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h

Un point est rajouté à l'ordre du jour : Avenant de la convention médecine préventive / fin à la convention actuelle et signer la nouvelle convention

TRAVAUX

- ✓ Appel d'offres concernant la rénovation d'un groupe scolaire & mise en place d'une géothermie par sondes – l'ouverture des plis a eu lieu le mardi 07 février 2023
- ✓ Pour information, le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires est opérationnel. Deux dossiers « la réfection du pavillon communal et le renouvellement du parc d'éclairage public » seront déposés sur la plateforme dédiée au fonds vert

BIEN SANS MAITRE

Le Maire relate les faits concernant la parcelle A773 d'une superficie de 1900 m² située 33, allée des chevreuils à Boismorand. Après avoir affiché pendant six mois, l'arrêté du Maire portant constatation de la vacance de ce bien, le Conseil Municipal :

- ✓ exerce ses droits en matière de « biens sans maître » en application des dispositions de l'article 713 du code civil
- ✓ décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

MEDECINE PRÉVENTIVE

- ✓ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant de la médecine préventive mettant fin à la convention actuelle d'une part et de souscrire la nouvelle convention d'autre part.

DIVERS – COMPTE RENDU COMMISSION A LA CDCG

Mr PRIGNON prend la parole en revenant sur le dossier GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) et notamment sur la taxe destinée à financer les dépenses liées à la gestion des cours d'eau et aux risques de crue.

Mr BATESTI a fait le point sur la future station épuration de Les Choux & Boismorand

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Philippe TAGOT

